

Formation Musicale		Formation Instrumentale	
Niveaux	Durée cours	Durée des cours	Observations
<b>EVEIL MUSIQUE &amp; DANSE</b> âge : 5 ans (grande section maternelle)	1h00		Les enfants découvriront le monde sonore et gestuel, prendront conscience de leur capacité d'écoute et de leur corps.
<b>PARCOURS DECOUVERTE</b> Durée : 1 an âge : 6 ans (CP)	1h00	Découverte des disciplines enseignées au CRIS - sessions de 2x 30 minutes par discipline sur l'année en cours - possibilité d'initiation instrumentale de 20 mn	Premiers pas dans le langage musical (adapté aux élèves de CP), accompagnés par la découverte du panel de disciplines (y compris danse), qui se fera pendant l'heure de cours ; le cours pourra être exceptionnellement déplacé. Les élèves seront suivis par un même professeur référent tout au long de l'année.
<b>1<sup>ER</sup> CYCLE : FONDATION</b> durée : 4 ans âge : 7 ans (Ce1) et +	1h30	- 30 mn de cours instrumental individuel - 1h00 à 1h30 de pratique collective à partir de la 3 <sup>ème</sup> année	- Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi le <i>Parcours Découverte</i> pour intégrer le 1 <sup>er</sup> Cycle - Chant choral conseillé dès la 1 <sup>ère</sup> année - Pratique collective (instrumentale ou vocale) obligatoire à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
<b>2<sup>EME</sup> CYCLE : CONSOLIDATION</b> Durée : 4 ans âge : 11 ans et + les 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années les 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> années	1h30 2h00	- 45 mn au moins en cours instrumental individuel - 1h00 à 1h30 de pratique collective	- Pratique collective obligatoire (instrumentale ou vocale)
<b>3<sup>EME</sup> CYCLE : AUTONOMIE</b> durée : 1 à 3 ans	2h00	- 1h00 de cours instrumental - 2h00 (et plus) d'ensemble et musique de chambre	- Musique de chambre et Classe d'orchestre ou d'ensembles obligatoire - Validation de 3 modules de FM nécessaires à l'obtention du C.F.E.M
<b>Obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (C.F.E.M)</b> après 3 unités de valeurs (Instrumentale – Musique de chambre – Formation Musicale)			

**CHANT CHORAL : 1h00 de pratique vocal hebdomadaire, le mercredi de 17h30 à 18h30**

La discipline comprend : l'apprentissage de la technique vocale et le répertoire.

### DANSE

INITIATION A LA DANSE	1h00	à partir de 6 ans (CP)
<b>1<sup>ER</sup> CYCLE : FONDATION</b> 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année 3 <sup>ème</sup> année 4 <sup>ème</sup> année	2 x 1h00 2 x 1h15 2 x 1h30 3 x 1h30	<b>à partir de 7 ans (Ce1)</b> <b>Chant choral obligatoire pour tous les élèves de danse non inscrit en FM au CRIS</b> Initiation à la danse contemporaine Initiation à la technique des pointes (à partir de 10 ans)
<b>2<sup>EME</sup> CYCLE : CONSOLIDATION</b> 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> année 3 <sup>ème</sup> année	2 x 2h00 + 1h30 2 x 2h00 + 1h30 + 1h45 (facultatif) 2 x 2h00 + 1h45 + 1h30	1 cours de technique de pointes + 1 cours/atelier de contemporain
<b>3<sup>EME</sup> CYCLE : AUTONOMIE</b> De la 1 <sup>ère</sup> à la 3 <sup>ème</sup> année	2 x 2h00 + 1h30 + 1h45	1 ou 2 cours de technique de pointes + cours de contemporain et atelier chorégraphique. <b>Obtention du Certificat de Fin d'Etudes Chorégraphiques</b>